



Membres de la Commission

Président
de la Commission



Zbigniew Szaleniec (PO)

Vice-président
de la Commission



Zbigniew Meres (PO)



Piotr Łukasz Juliusz
Andrzejewski (PiS)



Mieczysław Augustyn
(PO)



Krzysztof Kwiatkowski
(PO)



Stanisław Piotrowicz
(PiS)



Zbigniew Romaszewski
(PiS)



Grażyna Anna Sztark
(PO)

La Commission examine les demandes de la levée de l'immunité parlementaire, procède lorsqu'une demande de faire encourir au sénateur la responsabilité constitutionnelle devant la Haute Cour est déposée. La Commission s'occupe, entre autres, des conditions de l'exercice du mandat sénatorial et de son extinction. En outre, la Commission examine les plaintes, lorsqu'un sénateur ne réalise pas ses obligations sénatoriales et lorsque son comportement est contraire à la dignité de sénateur ; elle se penche aussi sur d'autres affaires liées à l'éthique sénatoriale. La Commission analyse les déclarations des sénateurs sur leur patrimoine et leurs biens, émet des opinions sur l'interprétation et l'application du Règlement du Sénat. En plus, elle s'occupe de l'activité des bureaux des sénateurs, y compris de l'utilisation des moyens financiers.

La Commission du règlement, de l'éthique et des affaires sénatoriales, comme les autres commissions du Sénat, examine la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur la loi à la Commission du budget et des finances publiques qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VIIe législature (2007–2011), la Commission du règlement, de l'éthique et des affaires sénatoriales est l'une des 16 commissions permanentes.

La Commission du règlement, de l'éthique et des affaires sénatoriales

Senat RP

La Commission succède à la Commission du règlement du Sénat de la II^e République de Pologne (1922–1939). Après la Seconde guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946.

Après la restitution du Sénat en 1989, la chambre constitua la Commission permanente du règlement et des affaires sénatoriales qui travaillait sans interruption pendant toutes les législatures.

A partir de 2001, la Commission fonctionne sous son nom actuel.

La Commission lors des six premières législatures

du Sénat rétabli (1989–2007)

Les travaux législatifs de la Commission sont liés principalement à l'amendement de la loi sur l'exercice du mandat de député et de sénateur. La Commission exerce une fonction subsidiaire à l'égard de la Chambre, du Maréchal et de la Présidence du Sénat assurée par le Maréchal et ses vice-maréchaux. Elle prépare les projets des résolutions du Sénat sur les changements de la composition des commissions sénatoriales et sur le choix des présidents des celles-ci et elle les présente ensuite à la Chambre. La Commission joue un rôle clé au début de chaque législature du Sénat, au moment de l'établissement de la composition des commissions sénatoriales et de la convocation de leurs présidents. Elle prépare et présente au Sénat les projets de résolutions à cet effet.

La Commission présente au Maréchal du Sénat l'opinion sur le projet du budget de la Chancellerie du Sénat. Elle examine chaque année la loi budgétaire dans les parties qui concernent la Chancellerie du Sénat, la Chancellerie de la Diète, la Chancellerie du Président du Conseil des ministres, la Chancellerie du Président de la République et le Bureau national des élections. Elle transmet les opinions à ce sujet à la Commission du budget et des finances publiques qui est la seule des commissions sénatoriales à présenter le rapport sur la loi budgétaire à la séance plénière du Sénat.

La Commission prépare aussi des modifications du Règlement du Sénat. Il importe de souligner l'amendement fait pendant la V^e législature de la Chambre (2001–2005). Cet amendement introduisit à l'époque de nouvelles règles relatives au fonctionnement du Sénat ainsi qu'à la coopération avec le Conseil des ministres et la Diète, après l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. La Commission proposa alors de constituer une nouvelle commission permanente – celle des affaires de l'Union européenne. Après la réalisation de ces changements, une nouvelle tâche incombait au Sénat, et notamment celle d'examiner les informations du Conseil des ministres sur la participation de la Pologne aux travaux de l'Union européenne.

La Commission lors de la VII^e législature

du Sénat (2007–2011)

Durant la législature actuelle, la sphère de l'activité de la Commission est avant tout définie par les affaires déposées par le Sénat, le Maréchal du Sénat et la Présidence du Sénat. La Commission examinait à maintes reprises les amendements de la loi sur l'exercice du mandat de député et de sénateur et le Règlement du Sénat. Elle préparait aussi l'initiative législative de la révision de la loi sur l'exercice du mandat de député et de sénateur, changement concernant le registre des avantages acquis pendant l'exercice de la fonction de parlementaire. Ce projet propose de rendre publiques les informations sur l'activité économique et sociale des parlementaires.

Activité non législative

Outre son activité législative, la Commission examine les questions relatives aux droits et aux obligations des sénateurs. A l'issue de chaque année civile, la Commission analyse, suivant la loi sur l'exercice du mandat de député et de sénateur, les déclarations des sénateurs sur leur patrimoine et leurs biens, prend connaissance des remarques relatives à ces déclarations faites par les offices du Trésor.

La Commission examine aussi les demandes de lever l'immunité parlementaire des sénateurs. Au cours de la législature actuelle, la Commission examina huit motions sur la levée de l'immunité des sénateurs. En 2008, les membres de la Commission du règlement, de l'éthique et des affaires sénatoriales ont rencontré la délégation de la Commission s'occupant de l'activité de la Chancellerie du Sénat de la République tchèque, en mission en Pologne. Ils ont aussi participé à la réunion des commissions parlementaires homologues des pays du Groupe de Visegrad, qui s'est tenue en 2009 dans la capitale de la Slovaquie, à Bratislava.